

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 25 NOVEMBRE 2011

L'an deux mil onze, le vendredi 25 Novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre AUBINAIS.

**Étaient présents** : Mesdames et Messieurs Pierre AUBINAIS, Laurent CIRETTE, Olivier FERQUIN, François FILLATRE, Bouamra HADJ-DAHMANE, Thierry JIMONET, Simone MOREL, Didier PIEDNOËL Pierre THIRIET,

**Absents excusés** : Annick FABRE, Annabel FRERET, Claudine HANGUEHARD, Patricia HARNIST, Sophie HILLAIRE Murielle TOURNÉ

**Pouvoir de** : Annick FABRE à Didier PIEDNOËL, Annabel FRERET à Simone MOREL, Patricia HARNIST à Thierry JIMONET, Sophie HILLAIRE à Olivier FERQUIN, Murielle TOURNÉ à Laurent CIRETTE,

**Secrétaire de séance** : Olivier FERQUIN.

### Ordre du Jour

- 1) Présentation du rapport d'activité 2010 de la CASE
- 2) Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau et d'assainissement
- 3) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 30/09/2011
- 4) SIEGE – Ajustement de l'opération Rue des Masures Tranche 1
- 5) Nomination d'un commissaire au sein de la Commission Intercommunale des Impôts directs
- 6) Abandon de la procédure pour la parcelle A 167
- 7) Indemnité gardiennage église 2011
- 8) Location foyer du Nivernais – Remise sur tarif.
- 9) Centre de loisirs :
  - Bilan des vacances de la Toussaint – Ouverture vacances de Noël
  - Titularisation du Directeur du Centre de Loisirs
- 10) Enveloppe annuelle pour la prime de fin d'année du personnel communal.
- 11) Taxe d'aménagement
- 12) Informations et questions diverses – compte-rendu des commissions

### **1 – Présentation du rapport d'activité 2010 de la Communauté d'Agglomération Seine Eure.**

La municipalité de POSES avait réservé un accueil très chaleureux au premier vice président de la Communauté d'Agglomération SEINE EURE, venu présenter le traditionnel rapport d'activités (en l'occurrence celui de l'année 2010).

- **Finances** : M. YUNG indique que la situation financière est excellente, et que la réforme des collectivités territoriales a apporté en 2011 quatre millions d'Euros supplémentaires de recette ; M. YUNG rappelle que sur les 51 millions d'Euros de recette collectés par la CASE, 16,5 repartent directement dans le budget des communes :
  - o 14 millions reversé au titre de la compensation
  - o 1,5 million au titre de la solidarité
  - o 1,0 millions au titre des fonds de concours
- **Habitat** : M. YUNG indique que c'est l'un des budgets les plus importants de la Communauté ; il indique par ailleurs avoir signé une convention avec le ministre en charge de ces questions, M. Benoit APPARU ;  
Il évoque par ailleurs les terrains d'accueil des gens du voyage créés par l'Agglomération en indiquant qu'ils fonctionnent très bien notamment depuis que leur gestion a été reprise en direct par la CASE.
- **Transports** : Patrice YUNG indique que nous allons vers un système de billetterie unique entre les différents maîtres d'ouvrage en matière de transport (CASE, Agglomération rouennaise, ...).  
Il évoque les travaux et les objectifs du Plan de Déplacement Urbain en notant toutefois qu'il souhaiterait le voir complété d'un Plan de Déplacement des Entreprises, en parlant notamment des réflexions sur la future Ligne à Grande Vitesse qui doit relier Caen, Le Havre à Paris en passant par notre territoire, ainsi que des efforts à faire pour organiser le covoiturage.
- **Développement économique** : Le vice président souligne la vitalité de la CASE dans le développement économique en l'illustrant par les différents parcs d'activité de l'agglomération.
- **Schéma de cohérence territoriale** :
- **Tourisme** : Patrice YUNG indique que les plus gros investissements de la CASE en matière de Tourisme se sont faits à POSES avec la réalisation des haltes fluviales et la rénovation du 61 chemin de halage – nn  
Néanmoins qu'il reste à régler le problème du stationnement des personnes qui viennent effectuer une croisière sur le Guillaume Le Conquérant.

A la question soulevée par D.PIEDNOEL et P. AUBINAIS de l'absence de toilettes au pied du barrage alors que cars entiers de touristes s'y déversent après de longs transports, Patrice YUNG dit que c'est un problème qui doit pouvoir se résoudre facilement mais qu'il aimerait que la situation soit examinée globalement, avec Amfreville sous les Monts où des problèmes identiques se posent.

M. Bouamra HADJ DAHMANE évoque le problème de la Base et du Lac des Deux Amants, pour lequel il est toujours impossible aux joggers ou aux cyclistes d'en faire le tour sans être obligés, sur une courte distance, de revenir sur la départementale. M. YUNG indique qu'il connaît bien le problème et qu'il le l'évoquera de nouveau le lundi suivant lors d'une réunion du bureau du Syndicat Mixte de la Base à M. RANGER son président.

- **Eau et Assainissement** : M. YUNG indique que c'est là encore un gros poste d'investissement et que la CASE est très à la pointe en matière de retraitement des eaux usagées ; M. YUNG indique par ailleurs que de gros investissements porteront sur la commune de POSES en 2012.
- **Rivières et Milieux Naturels** : Patrice YUNG rappelle les énormes changements et travaux sur l'Eure depuis que l'Agglomération a en charge cette compétence ; mais il indique aussi combien l'axe Seine est important aux yeux du président MARTIN.
- **Voirie** : Patrice YUNG rappelle l'effort consenti sur Poses Rue du ROUSSILON, à ce qu'il qualifie de « très belle réalisation ». Sur une question d'un adjoint, Patrice YUNG indique qu'en matière de voirie, il y a au moins dix fois plus de travaux d'entrepris qu'avant la création de la CASE (sur le territoire des communes concernées).

Pour autant il indique que ces chiffres masquent des inégalités puisque la CASE ne peut prendre en charge la totalité des travaux : la commune doit participer à hauteur de 30 % ; c'est-à-dire que les communes fragiles budgétairement ne peuvent entreprendre de réalisations de voirie...

P. YUNG note qu'il doit faire face à une forte demande de radars préventifs (qu'il préfère de beaucoup aux ralentisseurs) et indique que les communes qui font ce choix seront subventionnées par la CASE sur les recettes des amendes de police.

- **Action sociale** : Patrice YUNG fait le point des actions de la CASE sur ces points (CUCS, PLIE) et indique combien l'action de la conseillère générale du canton, Mme Janick LEGER, est fondamentale.
- **Agenda 21** : M. YUNG souligne que l'action entreprise concernant l'AGENDA 21 est une réussite et que la CAE est en avance sur ces points par rapport aux autres communautés d'agglomération ; il indique que l'Agenda 21 est force de proposition pour les économies d'énergies et la réduction des gaz à effet de serre.

Monsieur YUNG indique que le ramassage des déchets verts fait unanimité dans les communes de l'agglomération.

### 2 – Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau et d'assainissement

M. le Maire explique que ce rapport est consultable en Mairie par tous.

### 3 – Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 30/09/2011

Les élus n'ayant aucune observation à formuler, le compte rendu du Conseil Municipal du 30 Septembre 2011 est approuvé à l'unanimité.

### 4 – SIEGE – Ajustement de l'opération Rue des Masures Tranche 1

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le 26 Mars 2010, a été votée l'opération d'enfouissement des réseaux, pour la tranche n°1 de la Rue des Masures.

La totalité des travaux (Distribution publique, éclairage public, France Telecom) s'élevait à 305 000€ avec une participation de la commune prévue à hauteur de 86 789.30€.

Un bilan financier a été réalisé et des adaptations notoires ont été prises en compte. La participation financière, globale et définitive, de la commune est réduite de 10 003.57€ soit au final un total de **76 785.72 €**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, DÉCIDE d'adopter le projet présenté par le SIEGE dans les conditions financières précitées, et d'inscrire à son budget les prévisions de dépenses correspondantes

### 5 – Nomination d'un commissaire au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

L'article 34 de la loi de finances rectificative pour 2010 a rendu obligatoire la création, pour les communautés à fiscalité professionnelle unique, une commission intercommunale des impôts directs. Cette commission intervient en lieu et place de la commission communale, pour les locaux commerciaux.

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 25 NOVEMBRE 2011

La commune doit proposer une personne en tant que commissaire. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité, **PROPOSE** de nommer Annabel FRERET en tant que commissaire intercommunale des impôts directs.

### 6 – Abandon de la procédure pour la parcelle A 167

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le 1er Juillet 2011, une procédure de parcelle en état d'abandon manifeste a été engagée sur la parcelle A 167 située Rue du Renel.

Après recherches, il s'avère que la commune ne perçoit aucune taxe sur cette parcelle classée en terre agricole, celle-ci n'étant pas imposée. Il est proposé d'annuler la procédure d'abandon manifeste. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, (Pour : 13 Abstention : 1) **DÉCIDE** d'annuler la procédure d'abandon manifeste sur la parcelle A 167 Rue du Renel.

### 7 – Indemnité de gardiennage église 2011

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'en 2011, Cyril GRENIER a effectué le gardiennage de l'église et l'ouverture du cimetière jusqu'au 30 novembre et Joseph DAVID à compter du 1er Décembre.

Il est proposé de leur verser l'indemnité, selon le barème en vigueur :

- Pour Cyril GRENIER du 1/1/2011 au 30/11/2011 = 434.70 €
- Pour Joseph DAVID du 1/12 au 31/12/2011 = 39.52€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et, à l'unanimité, **ACCEPTÉ** de verser l'indemnité selon le barème en vigueur.

### 8 – Location Foyer du Nivernais – Remise sur tarif

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le Foyer du Nivernais a été loué le 8 et 9 Octobre 2011 à Mme MARGOTTE.

Lors de l'état des lieux, il a été constaté un manque de propreté dans la cuisine. Il est donc proposé de réduire le tarif de location de 50 €. (150€ au lieu de 200€)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et, à l'unanimité, **ACCEPTÉ** de fixer la location à 150€ pour le cas présent.

### 9 – Centre de Loisirs – Ouverture vacances de Noël – Titularisation du Directeur

- Le Centre de loisirs a ouvert pendant les vacances de la Toussaint. Le bilan est positif
- Nombre d'enfants présents :

Lundi 24/10	Mardi 25	Mercredi 26	Jeudi 27	Vendredi 28	Lundi 31
22	22	16	16	15	11

Bilan financier :

Dépenses		Recettes	
Achats	237.44€	Participation familles	721.65 €
Services extérieurs	388.69 €	CAF Prestation service	496.32 €
Mini bus	83.20 €	Subvention CAF / Fonct <sup>o</sup>	48.09€
Personnel	1765.15 €	Aide État emploi aidé	259.98 €
		Participation Commune	448.44 €
<b>TOTAL</b>	<b>2474.48 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2474.88 €</b>

Le centre de loisirs ouvrira ses portes la première semaine des vacances de Noël soit du 19 au 23 Décembre (5 jours).

M. BATREL a été nommé stagiaire le 1er janvier 2011. La période de stage étant probante. Monsieur le Maire propose de le titulariser au 1er Janvier 2012 au grade d'Adjoint d'Animation 2ème classe au 4ème échelon. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et, à l'unanimité, **ACCEPTÉ** de titulariser M. BATREL au 1er Janvier 2012.

### 10 – Enveloppe annuelle pour la prime de fin d'année

Monsieur le Maire annonce qu'il appartient au conseil municipal de fixer le montant de l'enveloppe annuelle qui sera affecté au personnel communal en fin d'année. Il propose donc un montant de 8 800 € Maximum.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, **DÉCIDE** de voter une enveloppe globale d'un montant de 8 800 € maximum.

### 11 – Taxe d'aménagement

La réforme de la fiscalité de l'aménagement a été adoptée le 29 Décembre 2010. Un nouveau dispositif entrera en vigueur le 1er Mars 2012. La Taxe Locale d'Équipement applicable aujourd'hui est supprimée et remplacée par la Taxe d'Aménagement.

La taxe d'aménagement est établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme.

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants ; Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et, à l'unanimité, DÉCIDE d'instituer le taux de la taxe d'aménagement à 5% sur l'ensemble du territoire communal.

### 11 – Informations et questions diverses

#### Informations

Monsieur FILLÂTRE remercie les bénévoles et le service technique pour leur aide lors de l'installation des illuminations dans la commune.

Monsieur JIMONET lance un appel aux bénévoles pour le marché de Noël Samedi 3 Décembre.

#### Dates à retenir

03/12/2011		Téléthon Marché de Noël Diffusion du Film « La Barque »
05/12/2011	17h00	Cérémonie au monument aux Morts avec les communes de Léry et Tournedos sur Seine.
16/12/2011	19H00	Conseil Municipal

À 21 heures 08, constatant que l'ordre du jour du jour est épuisé, la séance est levée.

**Le Maire, Pierre AUBINAIS**